

INTEFP : labellisation du dispositif interministériel de professionnalisation des inspecteurs et inspectrices hygiène et sécurité de la fonction publique de l'Etat



En date du 13 janvier 2011, le comité de labellisation de l'École de la GRH de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a décidé d'attribuer le label « École de la GRH » au dispositif interministériel de professionnalisation des inspecteurs et inspectrices hygiène et sécurité de la fonction publique de l'Etat.

« *C'est un grand honneur et une grande responsabilité* » a déclaré A. Cano quand il a annoncé la nouvelle à la Promotion des IHS 2010 début février moment du bilan final de leur dispositif de professionnalisation.

Cette nouvelle perspective a été, en quelque sorte, légitimée par les partenaires sociaux puisque elles figurent en points 4.2. A (*professionnalisation par le biais de l'alternance*) et 4.3. § 1 de l'Axe 1 Action 4 (*conception d'un référentiel*) de l'Accord Santé et sécurité au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009.

Toutefois, cette décision constitue l'aboutissement d'un processus qui a débuté en 2008 quand l'INTEFP a décidé de transformer le dispositif de formation des IHS en dispositif de professionnalisation (nouveau cadre théorique et pratique d'intervention, mise en place d'une alternance, d'une individualisation et accompagnement sur le poste, outillage...).

C'est également un encouragement pour développer la même démarche vis-à-vis, d'une part, des dispositifs concernant les chefs de services, les membres de CHS(CT) et les assistants et conseillers de prévention (ex ACMO) et, d'autre part, les modules de formation continue.

En affichant leur volonté d'adapter le travail à l'homme et d'améliorer les conditions de travail des personnes humaines pour leur bien être tout au long de leur vie professionnelle dans le préambule de l'accord SSTFP du 20 novembre 2009, les partenaires sociaux signataires ont planté un nouveau décor au sein des activités des fonctionnaires et des agents de la fonction publique.

La mise en avant des processus individuels et collectifs de professionnalisation de tous les acteurs de la préservation de la SST constitue une première étape. Elle encourage l'INTEFP à développer la production et le partage de connaissances pour et avec tous les acteurs impliqués en faisant l'hypothèse que c'est la participation collective, à tous les niveaux de responsabilité et d'engagement, au développement d'une culture de la SSTFP qui permettra à cette dernière de s'accomplir dans ces mêmes collectifs.

Faire intervenir humanité et durabilité dans les questions du Travail et des organisations de/du travail, c'est poser le principe de la globalité, accepter la complexité et, ainsi, ouvrir la porte à la diversité des acteurs, des activités, des organisations, des territoires. S'offre alors l'opportunité d'une autre manière de penser, d'analyser et de faire vivre les questions de Qualité du travail, de Qualité de vie au travail et par-delà de la préservation de la SSTFP.

Max Masse
Mission Santé et sécurité au travail dans les fonctions publiques
<http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/>